

Effectuer un rappel sur des factures éditées en réel (MR)


Rappel

Dans les logiciels de facturations EIG, il existe 2 modes d'édition : l'essai et le réel.

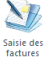

- L'essai permet de simuler l'édition sans la dater et sans lui affecter de numéro. Elle reste en mode "brouillard" afin de la laisser en libre accès pour y apporter des modifications
- Le réel date la facture, lui attribue son numéro et la verrouille pour empêcher les modifications en partant du principe qu'il est interdit de modifier une facture éditée en réel. En effet, celle-ci peut être déjà parvenue à son destinataire voire réglée

C'est dans ce second cas que la présente page et la vidéo associée prennent leur sens. En effet, l'opératrice a effectué son travail et, entre l'édition en réel et la poursuite du traitement, elle est informée que le prix de journée est modifié rétroactivement ou qu'elle s'est trompée de tarif.

Comment procéder ?

Il faut d'abord mettre le produit concerné à jour (Menu "Fichiers de base", option "Produits" ). C'est l'utilisatrice qui effectue cette opération.

L'administrateur, lui, doit :

- Aller dans le menu "Traitements"
- Activer la "Saisie des factures" 
- Cliquer sur le bouton "Génération d'un rappel de prix de journée" 
-

Sélectionner le produit dans la liste en utilisant le bouton surligné en jaune

Rappel de prix de journée

Produit concerné :

Ancien tarif : Nouveau tarif :

Résidants sortis en cours de période

Facturation du rappel aux résidants payants

Facturation du rappel aux résidants à l'aide sociale

- Vérifier les informations du produit
- Exécuter en cliquant sur le V vert

Rappel de prix de journée

Produit concerné :

Ancien tarif : Nouveau tarif :

Résidants sortis en cours de période

Facturation du rappel aux résidants payants

Facturation du rappel aux résidants à l'aide sociale

- Confirmer le traitement en cliquant sur "Oui"

Confirmation

Confirmez-vous la génération d'un rappel pour le produit PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS) ?

Le programme exécute le traitement, une barre de défilement verte apparaît

Rappel de prix de journée

Produit concerné : PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)

Ancien tarif : 65,00 Nouveau tarif : 66,00

Résidents sortis en cours de période

Facturation du rappel aux résidents payants

Facturation du rappel aux résidents à l'aide sociale

GENTY Pierre

86 %

Valider

Puis un message confirme que le traitement s'est correctement déroulé

Rappel de prix de journée

Rappel effectué sans erreur


Valider

Il faut cliquer sur la poste pour fermer cet écran et revenir sur la liste des factures. Celle-ci se réactualise et des factures de rappel sont affichées

Accueil Saisie des factures x

Période: Période 212 du 01/08/2024 au 31/08/2024 - Ouverte Recherche personne

Personne/Facture/Ligne	Mois	Payeur	Instance	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
(AM01)						242,17
Facture non éditée						242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)				61,0	3,97	242,17
(AE01)						218,35
Facture non éditée						218,35
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)				55,0	3,97	218,35
(TB01)				Journées : 29,0		2 785,66
Facture non éditée						242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)				61,0	3,97	242,17
Facture numéro 24/212 9000 001		D.S.D. de TAVEYRON APA		31,0	16,16	500,96
APA PRIS EN CHARGE PAR DEPT.12 (Mme ANDRE DE TREMONTELS B)				Journées : 29,0		2 042,53
Facture numéro 24/212 9000 054				29,0	62,03	1 798,87
PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)				31,0	6,47	200,57
PARTICIPATION FORFAITAIRE				31,0	1,39	43,09
APA NIN PRIS EN CHARGE PAR DEPT.12 (Mme ANDRE DE TREMONTELS)				Journées : 31,0		2 637,23
Facture non éditée						242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)				61,0	3,97	242,17

Il est possible de mieux le constater en changeant l'organisation de la fenêtre par l'utilisation du bouton  et en sélectionnant "Tri par facture". L'écran se réorganise ainsi :

Accueil Saisie des factures x

Période: Période 212 du 01/08/2024 au 31/08/2024 - Ouverte Recherche personne

Facture/Ligne	Mois	Nom et abréviation	Payeur	Instance	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
(GJT01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(VE01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(BJ02)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(BR01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(DP01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(AM01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(MO01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(FG01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(FJ01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(TR02)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(FL01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(GM01)							206,44
Facture non éditée							206,44
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					52,0	3,97	206,44
(SL01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(VJ01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(DN01)							206,44
Facture non éditée							206,44
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					52,0	3,97	206,44
(AM01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(RM01)							242,17
Facture non éditée							242,17
Rappel PRIX DE JOURNEE HEBERGEMENT (FS)					61,0	3,97	242,17
(CG01)							242,17
Facture non éditée							242,17

Le lien vidéo

<https://eigcloud.heberg-eig.fr/s/tSfBy5kdZwZXsje>

Revision #13

Created 18 October 2024 09:52:07 by Jean François KERSERHO

Updated 5 January 2026 15:13:48 by Jean François KERSERHO